

FORUM - Organisation Mondiale de la Santé

QUESTION - Comment permettre un accès à une eau propre et suffisante de manière équitable ?

SOUMIS PAR - Suède

l'Assemblée générale,

Guidée par les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies

Rappelant que L'OMS a pour but de "promouvoir la santé, de préserver la sécurité mondiale et de servir les populations vulnérables", il est important de préciser que cette problématique est un problème urgent et sérieux,

Rappelant sa résolution 64/292 appelée "Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement" du 28 juillet 2010, dans laquelle elle a reconnu que le droit à l'eau potable et à l'assainissement était un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme, et sa résolution 74/141 du 18 décembre 2019, intitulée « Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement »,

Réaffirmant toutes les résolutions précédentes du Conseil des droits de l'homme concernant les droits fondamentaux à l'eau potable et à l'assainissement, notamment la résolution 45/8 nommée "Droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement" du 6 octobre 2001,

Rappelant que les droits humains à l'eau potable et à l'assainissement sont très étroitement liés au droit au meilleur état de santé physique et mentale possible, ainsi qu'au droit à la vie et à la dignité,

Rappelant que l'objectif actuel de l'organisation mondiale de la santé concernant les droits humains à l'eau potable et l'assainissement est de faire en sorte qu'un milliard de personnes supplémentaires bénéficient de la couverture sanitaire universelle, qu'un milliard de personnes supplémentaire soient protégées face aux situations d'urgence sanitaire et qu'un milliard de personnes supplémentaires bénéficient d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être,

Citant l'OMS, en 2020, près de 2 milliards de personnes n'ont pas accès à un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité et doivent faire un trajet d'environ 30 minutes pour acquérir de l'eau, cette donnée fait contraste avec l'objectif de la résolution 70/1 intitulée "transformer notre monde : le Programme de développement durable à

1/3

établissements de santé disposaient de services d'alimentation en eau de base, 37 % de services d'assainissement de base et 30 % d'un service de gestion des déchets de base,

Conscient que la situation actuelle dans le monde concernant l'accès à l'eau et à

l'assainissement est critique et au vu de l'urgence de la situation en ce qui concerne la santé et le bien être des humains, invite les pays du monde entier à revoir l'importance extrême que cette situation et à agir de la sorte,

1: *Réaffirme* l'importance d'augmenter le budget, certes étant déjà important mais pas assez comme nous l'avons montré précédemment, à une somme équitable et suffisante entre tous les pays, bien sûr en prenant compte des capacités financières de chaque pays;

2: *Invite* les pays touchés par cette situation de continuer et renforcer leurs efforts et mesure pour cette cause en

a: *Renforçant* leurs mesures d'hygiène par le biais d'infrastructures et/ou de campagnes de sensibilisation pour faire comprendre à leurs populations l'importance de cette notion ;

b: *Insistant* auprès de leurs pays voisins ou alliés pour obtenir de l'aide soit financière ou manuelle, voir même de motiver ces pays à créer des alliances à petite échelle pour s'entraider et par ce biais améliorer les relations entre pays ;

3: *Demande instamment*, pour éviter une potentielle nouvelle vague du COVID 19 ou peut-être la propagation d'un nouveau virus, de tout mettre en oeuvre pour apporter du matériel médical aux pays n'en ayant pas, ou très peu, dans le but de lutter contre ces menaces qui sont extrêmement nocives pour les hommes mais aussi pour l'économie mondiale;

4: *Exprime* avec gratitude l'action de l'OMS en 2017 dans la mise en place de mesures pour améliorer la qualité de l'eau mais rappelle l'importance de continuer ces améliorations des points d'eau qui ont pour conséquences pour le rappeler une baisse des dépenses de santé tout en diminuant la probabilité de tomber malade et de devoir assumer des frais de santé ; il est alors plus facile de maintenir la productivité économique via l'amélioration de la qualité de l'eau;

5: *Demande finalement* aux Etats membres d'assurer la réalisation progressive des droits humains à l'eau potable et à l'assainissement pour tous sans discrimination, tout en éliminant les inégalités d'accès, notamment pour les personnes appartenant à des groupes à risque ou celles qui sont marginalisées au motif de la race, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'appartenance ethnique, de la culture, de la religion, de la nationalité et de l'origine sociale ou pour tout autre motif;

Décide de rester activement saisi de la question.